



CRITÈRES DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA TENUE DES CHAMPIONNATS NATIONAUX DE CHASSE ET DE SAUT D'OBSTACLES DE CANADA ÉQUESTRE

Janvier 2024

Note : En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent document, la version anglaise prévaut.

Préambule

Canada Équestre (CE) est l'organisme directeur national du sport équestre au Canada. Il est ainsi chargé de la commercialisation des actifs et des biens de CE ainsi que la sanction et la conduite des événements équestres autorisés de ses membres.

Le comité de saut d'obstacles est un comité de CE ayant le pouvoir de fournir des conseils stratégiques sur le développement des athlètes de chasse et de saut d'obstacles au Canada. Le comité est responsable d'examiner les offres pour la tenue des Championnats.

CE est titulaire de tous les droits, titres et intérêts relatifs aux championnats nationaux pour chacune des divisions décrites dans le manuel des règlements de CE, y compris, les disciplines de chasse, de saut d'obstacles et d'équitation. CE détient tous les droits relatifs aux Championnats canadiens de saut d'obstacles, à la médaille de l'EEC, à la médaille Saut d'obstacles Canada et aux Championnats U25, tels que définis dans le manuel des règlements de CE.

Le (la) candidat(e) gagnant(e) obtient les droits exclusifs pour la tenue des Championnats pour les divisions décrites dans le manuel des règlements de CE, y compris l'utilisation des expressions « Championne/Champion canadien de saut d'obstacles » et « Championne/Champion U-25 », ainsi que le droit de remettre les médailles de l'EEC et Saut d'obstacles Canada conformément aux critères approuvés par CE.

But

Ces critères ont été établis afin de guider les éventuel(le)s candidat(e)s à la tenue des Championnats nationaux de CE. Le comité organisateur (CO) devrait démontrer en quoi les exigences minimales définies aux présentes seront respectées.



Généralités

Canada Équestre est l'organisme directeur national du sport équestre au Canada. En tant que fédération nationale, CE a la responsabilité de s'appuyer tous les efforts visant l'essor du sport à l'international ainsi que le renforcement de la position du Canada en sport équestre tout en protégeant ses intervenants et l'industrie équestre canadienne en général. Les Championnats canadiens sont un actif précieux de longue date de CE et du comité de saut d'obstacles et il est essentiel pour eux que les Championnats représentent l'excellence dans tous les aspects du sport.

Ces critères ont été établis pour s'assurer que tous les risques existants ou potentiels ont été abordés et pour donner l'occasion à CE d'évaluer et de comparer toutes les offres. Il est entendu qu'il est impossible de définir tous les risques dans un seul document, mais il est attendu que toutes les correspondances et discussions entourant cette entreprise respectent l'esprit de ce document.

Critères généraux

CE requière des informations détaillées, dont les dates proposées, le soutien apporté par les commissaires, le soutien requis de la part de CE, toute dérogation aux exigences de CE en matière de règlements ou d'entente d'organisation de concours, ainsi que les points suivants :

A) Information sur les aires de concours, les aires d'échauffement, les écuries, etc.

Tout endroit où un athlète équin est appelé à s'échauffer, s'entraîner ou concourir. Il est nécessaire de fournir tous les détails concernant le nombre d'aires de chaque type, leur surface ou leur base et leurs dimensions. Le CO doit démontrer qu'il y a suffisamment d'espace dans les aires d'échauffement et d'entraînement pour tous les athlètes. Les preuves de qualité et de rendement des surfaces sont prises en considération. (Une copie du plan du site montrant les carrières de concours, les écuries, les aires d'échauffement, les services de restauration, les services vétérinaires, etc. serait utile.)

B) Plan d'intervention vétérinaire

Les détails sur les installations vétérinaires équines et les aires de contrôle antidopage en mettant l'accent sur les mesures de sécurité. Les exigences en matière de biosécurité pour le coronavirus ou tout autre risque environnemental devraient être également présentées en vertu des critères de CE.

C) Commandites et publicité

Les détails des garanties que le CO possède déjà ainsi qu'une copie du plan de commandite et de publicité (y compris les partenariats proposés avec CE pour attirer davantage de commanditaires). À titre de guide, il est attendu que les épreuves des Championnats canadiens de saut d'obstacles soient dotées de bourses totalisant AU MINIMUM 125 000 \$, la dernière épreuve devant offrir AU MINIMUM 100 000 \$ en bourses.

D) Médias

Le détail des annonceurs et médias imprimés et web proposés ainsi que l'assurance que toutes les publications seront fournies dans les deux langues officielles du Canada. Une confirmation que le (la) candidat(e) choisi(e) fournira à CE (au moins) deux spots publicitaires de 30 secondes dans toute diffusion télévisée pour chaque épreuve de championnat tenue. De plus, une confirmation que le nom et le



logo de CE seront utilisés dans tout matériel publicitaire imprimé, télévisé, numérique ou diffusé dans tout autre média concernant le Championnat.

E) Sécurité

Les détails concernant le personnel de sécurité, tels que le nombre d'agentes et d'agents de sécurité affectés au public, aux concurrentes et concurrents (humains et équins), aux commanditaires, aux dignitaires, aux officielles et officiels de la FEI et de CE, etc.

F) Administration

L'offre doit comprendre des renseignements détaillés sur l'expérience du comité organisateur relative à la tenue d'événements d'envergure comparable. Il est recommandé d'inclure des informations sur l'expérience et la capacité du personnel de soutien.

G) Finances

L'offre doit fournir l'assurance que les revenus générés par l'événement couvriront l'ensemble des dépenses liées aux Championnats. Le CO doit garantir que tous les prix en argent seront versés comme prévu dans l'offre approuvée.

H) Acceptation des concurrent(e)s

Les Championnats canadiens de saut d'obstacles sont une vitrine pour l'excellence dans le sport ainsi qu'un objectif auquel aspirent les étoiles montantes de la relève. Dans cet ordre d'idées, le CO s'engage à accepter au moins 25 inscriptions au Championnat. À la demande du CO, le nombre minimal de concurrentes et concurrents pourrait être réduit dans une année donnée à la seule discrétion du comité consultatif en saut d'obstacles de haut niveau. Le Championnat est fermé, c'est-à-dire qu'il est réservé aux citoyennes et citoyens canadiens seulement.

L'admissibilité aux épreuves et divisions se fonde sur les critères des programmes associés et les classements nationaux CE.

I) Avantage

En détail, les avantages distinctifs ou les désavantages du comité organisateur candidat par rapport aux autres offres potentielles.

J) Mandat

Le mandat devrait durer trois (3) ans, c'est-à-dire pour les saisons 2024, 2025 et 2026 seulement.

K) Héritage

Quel héritage le CO compte-t-il laisser, s'il y a lieu, au secteur équin du Canada à la suite des Championnats?

L) Diversité

Dans le cas de nouveaux contrats, CE demande aux CO de décrire par écrit leur engagement envers des pratiques favorisant la diversité, l'équité et l'inclusion. Veuillez inclure cette information dans votre offre.



Conclusion

Pour qu'une offre soit prise en considération, tous les critères précédents doivent être remplis et l'esprit de leur définition doit être respecté. CE n'appuiera une offre que si toute la documentation exigée a été fournie, qu'il reçoit l'entière coopération du candidat, qu'il existe une véritable synergie entre eux et que le candidat fait preuve de responsabilité en cas d'éventuelles situations indéfinies pouvant survenir dans le cadre de Championnats de cette envergure.

Le (la) candidat(e) gagnant(e) devra signer une entente d'organisation de concours, qui est très similaire à celui indiqué à l'annexe A de la version anglaise du présent document. Pour consulter la version française de cette annexe, veuillez communiquer avec CE à competitions@equestrian.ca. Le (la) candidat(e) devrait indiquer toute dérogation aux critères à CE dans l'offre soumise.

CE se réserve le droit de refuser inconditionnellement leur appui si l'un des critères n'est pas respecté selon les attentes de CE ou de ses représentants. De plus, CE se réserve le droit de révoquer l'attribution du Championnat si, de son seul avis, le comité organisateur omet de se conformer matériellement aux promesses de son offre.

Les offres doivent être soumises à l'adresse competitions@equestrian.ca au plus tard le 16 février.